

**S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6.400 €UROS

Siège Social : 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II  
53940 SAINT-BERTHEVIN

393 948 690 RCS LAVAL

---

**PROCES-VERBAL**

**DE LA DECISION DE LA PRESIDENTE**

**DU 17 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le dix-sept septembre à onze heures

**ORDRE DU JOUR**

- **REVOCATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Pour rappel, suivant Procès-Verbal de la décision de la Présidente en date du 29 Mai 2025, **Monsieur GANA Nassim** a été nommée Directeur Général de la société **S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ** pour une durée limitée du 7 Avril 2025 au 6 Juin 2025 et aux termes d'un Procès-Verbal de la décision de la Présidente en date du 30 Juin 2025, **Monsieur GANA Nassim** a été nommé Directeur Général de la société pour une durée illimitée à compter du 7 Juin 2025.

En qualité de Directeur Général de notre société, **Monsieur GANA Nassim** devra d'avoir une attitude irréprochable. Or, il a été porté à notre connaissance des propos inadaptés envers un autre Directeur Général de la société.

Son comportement a pour conséquence la perte de confiance que nous avions vers **Monsieur GANA Nassim**.

Par la présente, nous nous interrogeons quant au maintien de **Monsieur GANA Nassim** dans ses fonctions de Directeur Général de la société.

**Madame Rozenn GAUTRAIS**, Présidente de la société, a informé Monsieur GANA Nassim que Monsieur Kevin GONZALEZ, Directeur Général de la société **S.F.N. – SOCIETE DE FRANCHISE NOZ** se tenait à sa disposition jusqu'au 12 Septembre 2025, afin de lui permettre d'exprimer toutes observations que **Monsieur GANA Nassim** jugerait utiles, ainsi que la faculté de présenter des observations par tout moyen jusqu'à cette date.

Jusqu'à ce jour nous n'avons reçu aucun retour de la part de **Monsieur GANA Nassim**.

**Madame Rozenn GAUTRAIS**, Présidente de la société, décide de révoquer **Monsieur GANA Nassim** de ses fonctions de Directeur Général ce, à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

La Presidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "La Presidente". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping loop on the left and a more compact, horizontal section on the right.